

**Département du Doubs
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de VALENTIGNEY**

**Commune de VALENTIGNEY 25700
EXTRAIT n°2024-43
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
Séance du 03 avril 2024**

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le 03 avril 2024, le Conseil Municipal de la Commune de VALENTIGNEY s'est réuni, en mairie, salle du conseil à Valentigney, à dix-neuf heures trente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe GAUTIER, Maire.

**Nbre de Conseillers
Municipaux en
exercice : 33**

**Nbre de membres
présents : 28**

**Nbre de suffrages
exprimés : 29**

Présents : MM. Mmes. Philippe GAUTIER. Denis NEDEZ. Lise VURPILLOT. Jean-Claude HERARD Arnaud PAVILLARD. Maud PELISSIER. Arnaud JACQUOT. Martine MICHAUD. Georgette CUENOT. Roland GAMBERI. Gerard PATEREK. Catherine PARROT. Elisabeth COQU. Bernard COQU. Armando LOPES. Nourreddine DRAYAF. Stéphanie GAUTIER. Claudia FERNANDES. Anne-Lise GARCIA. Thierry MAILLOT. Dominique DANGEL. Marie HUGONIOT. Daniel FERNANDES. Gabrielle MANZINALI. Claude-Françoise SAUMIER. Jean-Louis RENGGLI Saniye AKDEMIR. Omar RABEI.

Excusés : M. Pierre MOSSINA

Absents : MMES MM. Nadine MERCIER. Valère NEDEY. Pierre MOSSINA. Stéphanie BOURQUIN. Jean-François HEIL

Pouvoir : Pierre MOSSINA pouvoir à Claude-Françoise SAUMIER

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : le 28 mars 2024

Secrétariat de séance : il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Monsieur PAVILLARD ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été élu pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Procès-Verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à **L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées.

**CONTRAT DE VILLE UNIQUE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » :
PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2024**

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-43-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

.../...

*Extrait du registre des délibérations n°2024-43***CONTRAT DE VILLE UNIQUE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 » : PROGRAMMATION PRÉVISIONNELLE 2024**

Monsieur le Maire expose que dix ans après la parution de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine dite loi Lamy, l'année 2024 marque une nouvelle étape pour la politique de la ville avec la génération des contrats de ville « Engagements Quartiers 2030 ».

Ce nouveau cycle de contractualisation s'appuie sur une géographie prioritaire actualisée suite à la publication du décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023. Pour le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération (PMA), ce sont deux quartiers supplémentaires, Les Batteries du Parc à Montbéliard et Les Forges – Montanot à Audincourt, qui viennent s'ajouter aux sept Quartiers Prioritaires de la Ville existants dont les Buis.

L'instruction ministérielle du 4 janvier 2024 pose un cadre de gouvernance des nouveaux contrats de ville avec 3 axes prioritaires, en confortant le rôle des EPCI dans l'animation des Contrats de Ville :

- Une mobilisation partenariale élargie à l'échelle de chaque territoire
- L'enjeu réaffirmé de mobilisation de l'ensemble des politiques sectorielles
- Des habitants associés à la définition des priorités et projets déployés

Les délais contractuels impartis (signature du contrat le 31 mars 2024 au plus tard) font de l'année 2024 une année de transition pour l'ensemble des villes engagées dans la procédure.

Programme d'actions 2024 du Contrat de Ville de Valentigney

Pour l'année 2024, le programme prévoit le développement de **19 actions portées par 3 acteurs** du développement social œuvrant dans le quartier des Buis : Francas du Doubs, Centre Social Georges MASSACRIER, Service Jeunesse municipal.

Les actions se répartissent comme suit :

	<i>Coût de l'action</i>	<i>Part ville nette</i>	<i>Part ville nette 2023</i>
<i>Développement de l'activité économique et de l'emploi</i>	58 793 €	36 238 €	46 416 €
<i>Cohésion sociale</i>	626 178 €	314 969 €	395 254 €
<i>Citoyenneté et vivre ensemble</i>	121 852 €	68 188 €	80 830 €
TOTAL	806 823 €	419 395 €	522 500 €

Accusé de réception en préfecture
025-212505804-20240409-2024-43-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024

Le montant prévisionnel du programme s'élève à **806 823 €** (2023 : 907 531 €).

La participation financière nette de la ville s'élève à **419 485 €** (2023 : 522 500 €).

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITE** des voix présentes et représentées, **ADOpte** la programmation prévisionnelle 2024 du Contrat de Ville « Engagements Quartiers 2030 » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les différents partenaires financiers en vue de sa mise en œuvre.
- **DIT** que la présente délibération sera :

- **Transmise** à Madame la Sous-Préfète de Montbéliard,
- **Notifiée** à Monsieur le comptable public du Service de Gestion Comptable de Montbéliard,
- **Publiée et affichée** conformément aux textes en vigueur.

Tout recours contre la présente délibération doit être formulé auprès du Tribunal Administratif compétent dans les deux mois, à partir de sa publicité et/ou sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire,

Le Maire,



Philippe GAUTIER